

## ANNEXE B

### AUTOCERTIFICATION – EMBARCACTION NON MOTORISÉ

Règlement 2025-06 relatif au lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des lacs sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc;

#### Renseignements utilisateur

Nom et prénom :

Adresse :

Ville/province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

#### Type d'embarcation

Canot

Planche à voile

Autre : \_\_\_\_\_

Kayak

Embarcation gonflable

Planche à pagaie

#### Engagement

En signant le présent document, j'atteste de ce qui suit :

- Avoir procédé à l'inspection de mon embarcation et de tout équipement afin d'en retirer tout organisme pouvant s'y retrouver;
- Avoir procédé à la vidange de tout contenant pouvant contenir de l'eau d'un autre plan d'eau à plus de 30 mètres de tout plan d'eau, avant la mise à l'eau de mon embarcation;
- Avoir procédé au lavage de mon embarcation à plus de 30 mètres de tout plan d'eau.

Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_